

Objet

Liminaire CFDT-CFTC – CAP : Détachement dans l'emploi des inspecteurs spécialisés année 2020.

Madame la Présidente,

DLe 26 juin 2020 était précipitamment organisé un GT sur le nouveau réseau de proximité. La **CFDT-CFTC** Finances publiques a pu constater que la DG semblait plus que pressée de reprendre à marche forcée son plan de « nouveau réseau de proximité » et de « dé-métropolisation ».

Mais quelle nécessité y a-t-il à se précipiter ?

Avant de remettre l'ouvrage sur le métier, la **CFDT-CFTC** Finances publiques défend l'importance d'une véritable remise à plat de ses sujets à l'aune d'un retour d'expérience (RETEX) approfondi de la phase de plan de continuité d'activité (P.C.A.) et de plan de reprise d'activité (P.R.A.).

Ce RETEX est essentiel pour pouvoir déterminer les orientations qui doivent être retenues pour construire un réseau de proximité adapté et pérenne. Il est donc d'autant plus raisonnable de ne pas se précipiter que, dans les faits, la pandémie n'est pas terminée.

Mettre en chantier le programme de la DGFIP en l'état, s'agissant du NRP, serait rater, presque à coup sûr, la « bonne » transformation, celle qui seule doit émerger de l'expérience acquise.

La **CFDT-CFTC** Finances publiques demande, à défaut de leur suppression, une suspension des projets de « NRP » et « dé-métropolisation », et demande qu'aucun plan de réorganisation ne soit décidé avant le terme du retour d'expérience.

Si la DG veut réellement établir un dialogue approfondi et constructif avec les représentants des personnels sur les évolutions organisationnelles et structurelles possibles de la DGFIP, elle se doit de le faire si elle veut rester une administration performante.

Cette performance est d'ailleurs maintes fois soulignée par les enquêtes de satisfaction et la presse. Hier encore, le 1er juillet 2020, la presse s'est en largement fait l'écho en dressant le bilan des bons résultats des contrôles fiscaux, qui ont fait rentrer près de 13 milliards d'euros dans les caisses de l'État. Ces résultats sont à mettre au crédit des compétences des agents de la DGFIP.

Si la DGFIP veut rester performante, elle ne devra pas faire l'économie d'une réflexion sur les modalités de reconnaissance des compétences des agents. Cela passe notamment par des négociations sur les grilles indiciaires, les promotions et les carrières.



Les bonifications indiciaires participent également à cette reconnaissance. Le détachement dans le cadre d'emploi d'inspecteur spécialisé en est une illustration.

Cela étant, la **CFDT-CFTC** Finances publiques regrette l'insuffisance du nombre d'agents bénéficiant de ce cadre d'emploi. Au moment de la création de la DGFIP, l'enveloppe était pourtant prévue pour 1 500 agents. Force est de constater que nous restons bien en-deça de cet objectif, en raison de critères d'éligibilité bien trop restrictifs.

La **CFDT-CFTC** Finances publiques revendique donc l'élargissement du périmètre de désignation des inspecteurs spécialisés et demande l'ouverture de négociations sur ce sujet.

Les élu(e)s **CFDT-CFTC** à la CAPN4
Karine ROUSSEAU et David BRAASCH